

Demande de prise en charge du forfait mobilités durables pour l'année civile 2021

(Décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020)

Afin de permettre d'examiner vos droits éventuels à la demande de prise en charge du forfait mobilités durables, nous vous remercions de bien vouloir compléter cette attestation et d'en faire retour au Service des Ressources Humaines

Nom - Prénom

Adresse domicile habituel

Quotité de travail

Lieu de travail

Moyens de transport utilisés

Joindre l'original ou la photocopie du titre d'abonnement

Je déclare que :

- j'ai utilisé mon vélo personnel ou ai pratiqué le covoiturage en tant que passager ou conducteur pour effectuer les déplacements domicile-travail au moins 100 jours entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021.
- je ne bénéficie pas d'un véhicule de fonction;
- je ne suis pas logé(e) par l'INSEAMM;
- je ne bénéfice à aucun titre de la prise en charge des frais de transports entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail pour la période pour laquelle je demande le forfait mobilités durables :
- je ne bénéficie pas des dispositions du décret n° 83-588 du 1er juillet 1983 et ne suis pas atteint d'un handicap dont l'importance empêche l'utilisation des transports en commun.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et m'engage à signaler immédiatement au Service des Ressources Humaines toute modification qui pourrait intervenir concernant ma résidence habituelle, mon lieu de travail ou les moyens de transport utilisés.

Je m'engage à fournir tout justificatif réclamé par l'INSEAMM à tout moment de l'année.

L'INSEAMM se réserve le droit de vérifier cette déclaration avec :

- le contrôle des factures d'achat, d'assurance ou d'entretien pour un vélo,
- le contrôle des relevés de facture (si passager) ou de paiement (si conducteur) provenant d'une plate-forme de covoiturage ou l'attestation de la personne conduisant / transportée .

Fait à	
Le	
Signature de l'agent	